AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2015-10-20x-01171 Référence de la demande : n°2015-01171-011-002

Dénomination du projet : MNHN (Observatoire des tortues marines) interventions tortues marines fins scien.sauvetage réseaux échouage 2021-2026

Lieu des opérations : -Départements : ensemble des côtes du littoral de la France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon (zone littorale et eaux territoriales)

Bénéficiaire : Muséum national d'histoire naturelle DAVID Bruno

MOTIVATION ou CONDITIONS
Le CNPN émet un avis favorable sur cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la Commission espèces et communautés biologiques
du Conseil national de la protection de la nature: Michel Métais

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 22 octobre 2020

Signature :